



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SARTHE

LE PREFET

Le Mans, le 7 juillet 2009

V. réf. :

N. réf. :

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'usage de piscines privatives peut présenter des risques importants, en particulier pour les enfants en bas âge comme l'a rappelé le récent drame de Clermont-Ferrand.

Je vous remercie de bien vouloir rappeler aux propriétaires ou utilisateurs de piscines privatives les règles et recommandations relatives à la sécurité des piscines :

- *Équipement de chaque piscine (nouvellement construites ou installées depuis longtemps) au moyen d'un dispositif de sécurité normalisé (barrières de protection, couvertures, abris, alarmes) visant à prévenir le risque de noyade. Cette obligation concerne particulièrement les piscines privées à usage individuel ou collectif de plein air, dont le bassin est enterré ou semi-enterré.*
- *Sanctions possibles (45000 euros d'amende) en cas d'absence d'un dispositif de sécurité normalisé, à l'encontre des particuliers comme des personnes morales (constructeurs, installateurs...).*
- *Nécessité d'une vigilance permanente des parents ou personnes responsables à l'égard des enfants.*
- *Équipement des enfants au moyen de bouées.*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SARTHE

Ces recommandations et règles seront mises en ligne sur le portail des communes, tandis qu'un courrier est adressé aux constructeurs et installateurs de piscines.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Emmanuel BERTHIER

Copie : M. le Président de l'Association Amicale des Maires et Adjoints de la Sarthe